

SESSION 2023

CAPET ET CAFEP
Concours externe

Section
SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

Épreuve écrite disciplinaire

L'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser l'ensemble de ses connaissances scientifiques et technologiques, d'exploiter les documents qui lui auront été éventuellement fournis pour construire un développement structuré, argumenté dans le cadre d'un sujet de synthèse relatif aux disciplines fondamentales alimentant les champs de la spécialité.

Selon le cas, le sujet pourra être élargi aux dimensions sociétales, à l'histoire des sciences ou à tout autre domaine en lien avec les disciplines alimentant les champs de la spécialité.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

CAPET EXTERNE SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

► Concours externe du CAPET de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDE	7300E	101	9311

► Concours externe du CAFEP/CAPET de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EDF	7300E	101	9311

Les publics éloignés de l'emploi constituent un groupe hétérogène au sein de la population âgée de 15 à 64 ans dont l'insertion socio-professionnelle est un enjeu majeur, particulièrement les jeunes vulnérables "ni à l'emploi, ni aux études, ni en formation" (NEET), les publics "invisibles" et les demandeurs d'emploi de longue durée (personnes au chômage depuis au moins 1 an). Or, une réalité s'impose aux acteurs européens en charge de l'accompagnement social ou professionnel de ces publics : il devient de plus en plus difficile de les repérer d'une part et d'autre part de les mobiliser pour entrer dans une démarche d'accompagnement [...].

Projet Européen RéSolution : Se former pour (re)mobiliser les publics éloignés de l'emploi.

Disponible sur : www.pourlasolidarite.eu, (consulté le 22 septembre 2022).

Montrer comment les politiques sociales permettent d'accompagner vers l'emploi les personnes qui en sont éloignées.

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Vers le retour à l'emploi et à l'activité : coordination des acteurs

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi : 34 nouveaux territoires engagés dans la démarche SPIE. Dossier de presse du 15/02/2022.

Disponible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

ANNEXE 2 : Les dépenses des politiques en faveur de l'emploi

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019, Résultats, n°47 Août 2021.

Disponible sur : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

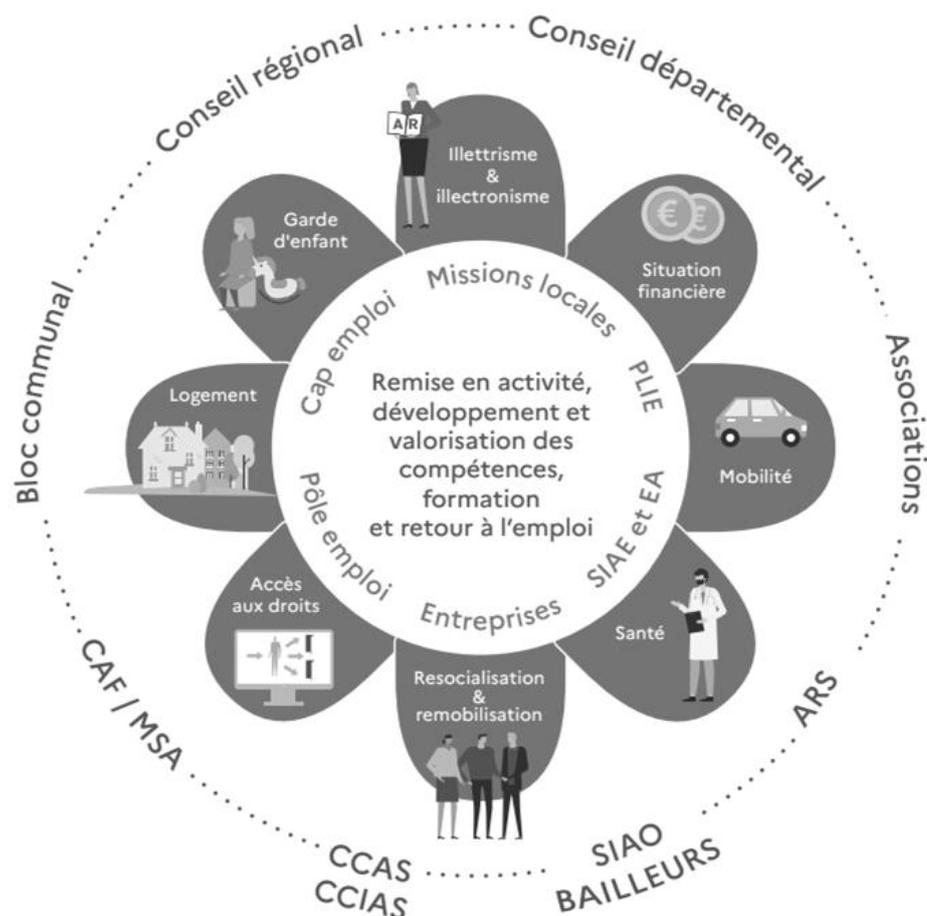
ANNEXE 3 : L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée

Territoires zéro chômeur de longue durée : expérimenter l'utopie du droit au travail.

Entretien de Laurent Grandguillaume Président de l'association Tzclld.

Disponible sur : <https://www.tzclld.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

ANNEXE 1 : Vers le retour à l'emploi et à l'activité : coordination des acteurs



PLIE : plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi
 SIAE : structure d'insertion par l'activité économique
 EA : entreprise adaptée
 SIAO : service intégré de l'accueil et de l'orientation
 ARS : agence régionale de santé

Coordination par les services de l'État : Préfets et Commissaires à la lutte contre la pauvreté en association avec les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) et les Directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Service Public de l'Insertion et de l'Emploi : 34 nouveaux territoires engagés dans la démarche SPIE.

Dossier de presse du 15/02/2022.

Disponible sur : <https://travail-emploi.gouv.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

ANNEXE 2 : Les dépenses des politiques en faveur de l'emploi.

Politiques en faveur de l'emploi			
Pour inciter à l'activité	Pour soutenir le revenu	Pour inciter à l'embauche	Pour former
11Mds€	45 Mds€	75 Mds€	7 Mds€
<ul style="list-style-type: none"> • Prime d'activité • Aide à la création et reprise d'entreprise (ACRE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Indemnisation du chômage • Activité partielle • Preretraite 	<ul style="list-style-type: none"> • Allègement de cotisations • Aides sectorielles et géographiques • Aides à l'embauche • Aides au poste 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage des peu qualifiés • Formation des personnes vulnérables (y compris rémunération)
Service public de l'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale... 6Mds€			

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2019, Résultats, n°47 Août 2021.
 Disponible sur : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

ANNEXE 3 : L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée

Il ne s'agit pas d'un dispositif au sens où on l'entend d'un point de vue administratif, descendant et fonctionnant selon des règles préétablies, mais d'un projet qui part du terrain, différent sur chacun de ses territoires. Ce sont en effet les personnes directement concernées qui le définissent, se l'approprient, le portent et le font évoluer. L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée est une initiative de transformation économique, sociale et écologique dont l'objectif est de supprimer la privation durable d'emploi grâce à la création d'activités nouvelles correspondant aux besoins des habitants ainsi qu'aux envies et possibilités des bénéficiaires. Autre point-clé : ces emplois spécifiques sont financés, en majeure partie, par ce qu'on appelle une « activation de la dépense passive », c'est-à-dire la mobilisation du coût direct du chômage, d'environ 18 000 euros par an et par personne en France selon les calculs d'ATD Quart Monde il y a huit ans. Or le coût d'un emploi au SMIC serait de 20 000 euros, ou de 25 000 en tenant compte de toutes les dépenses liées, d'infrastructure et d'encadrement. D'où, pour porter les activités sociales, solidaires et écologiques, mais aussi leur permettre de générer le revenu manquant, la mise en place de ce que nous appelons des entreprises à but d'emploi (EBE).

Territoires zéro chômeur de longue durée : expérimenter l'utopie du droit au travail.
 Entretien de Laurent Grandguillaume Président de l'association Tzcl¹.
 Disponible sur : <https://www.tzcl.fr>, (consulté le 22 septembre 2022).

¹ Tzcl^d : Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée